

UN COURS SUR TÉRENCE DANS LE CAHIER D'UN ÉTUDIANT ROUSSILLONNAIS (c. 1530-1550)¹

A. Introduction

Les descriptions ou les éditions scientifiques des écrits de la Renaissance à usage scolaire sont de plus en plus nombreuses, qu'il s'agisse des premières éditions des auteurs antiques, dont les commentaires reflètent l'enseignement de l'époque et ses évolutions, ou les manuels contemporains, qui ne se limitaient pas à la grammaire mais incluaient divers autres genres, plus axés sur le style et sur le vocabulaire, en particulier les premiers dictionnaires, les *elegantiae* et les *colloquia*². Cette littérature ne doit pas nous faire oublier les cahiers d'écolier ou ceux des professeurs (appelés cahiers blancs puisqu'il s'agissait de cahiers de brouillon et de notes personnelles), qui commencent à attirer l'attention des spécialistes de cette période³. C'est l'un de ces cahiers que nous allons décrire ici sommairement, et qui nous intéresse d'autant plus qu'il est celui d'un étudiant roussillonnais devenu notaire dans la première moitié du XVI^e siècle. Sa découverte dans les archives en revient à un érudit de Gérone, Pep Vila, spécialiste du théâtre catalan roussillonnais. Il eut la grande amabilité, en décembre 2017, de me faire part des références de ce document aux Archives Départementales des Pyrénées-Orientales (ADPO, 3E1/2438), ayant compris qu'il s'agissait de quelques scènes d'une pièce de théâtre en latin. Pep Vila me laissait le soin d'identifier cette pièce et de commenter ce document assez exceptionnel pour l'époque, même à l'échelle du monde latin.

B. Description du document⁴

1. Description générale. Il s'agit d'un in-folio de 16 pages en tout, solidement cousu, dont la première feuille (fol. 1 ; 1v ; 16 ; 16v) est couverte d'écritures brouillonnes et de traits de plume, où l'on peut lire des formules en catalan et en latin répétées comme *als molt magnifics* [= « aux très nobles »] ou *in Dei nomine* [= « au nom de Dieu »] ou encore des suites de chiffres arabes (les unités et les dizaines jusqu'à cent), trahissant un jeune apprenti-notaire catalan⁵. Le cahier qu'il utilise ainsi en guise de brouillon présente des folios encore vierges (fol. 2v ; 4v ; 5 et 5v), quelques-uns ont été soigneusement déchirés ou découpés (fol. 3 et 3v ; 6 et 6v ; 7 et 7v, autour d'un dessin à la plume difficile à interpréter ; 15 et 15v), mais à part

¹ Cette étude a été publiée dans Rimbault (Olivier), *Documents inédits sur le siège de Perpignan de 1542 (Autour de la tragédie de Franciscus Satorres, Delphinus)*, 2^{de} édition revue et augmentée, Perpignan, Éditions du Joglar, 2018, p. 89-108.

² On trouvera une liste et une description sommaire très représentative de cette littérature « scolaire », couvrant une période allant de la fin du XV^e siècle au début du XVII^e siècle, dans le catalogue d'exposition *Le Livre scolaire au temps d'Érasme et des humanistes*, catalogue rédigé par R. Hoven et J. Hoyoux, préface de Léon-E. Halkin, Université de Liège [Centre interuniversitaire d'histoire de l'humanisme], juin 1969.

³ Pour nous limiter au XVI^e siècle et à la Catalogne (parce qu'une belle synthèse de ces études serait à faire pour l'ensemble du monde latin contemporain), nous citerons seulement le cahier blanc déjà évoqué dans l'introduction de ce volume (p. 9), et décrit récemment par J. F. Alcina Rovira (Juan Francisco), « Un llibre blanc d'un professor de llatí de ca. 1566 (Barcelona, BC Ms. 4130)... » dans *Miscel·lània d'homenatge a Joan Martí i Castell* (2 vol.), Edició a cura de Miquel Àngel Pradilla, Tarragona, URV, 2016, vol. 1, p. 17-24.

⁴ La numérotation des folios suppose que le cahier soit correctement replié autour de la reliure, ce qu'il n'était pas quand nous l'avons trouvé.

⁵ Le même genre de formules répétées, de gribouillages et de traits de plume (en particulier la formule catalane *als molt*) se retrouvent tracés sur le fol. 1 servant de couverture à une édition des *Comédies* de Térence de 1475-1480 présente dans le fonds ancien de la Médiathèque de Perpignan (Inc. 72), dont nous reparlerons plus loin.

deux actes notariés en latin datés de 1544 (ou 47 ?) et 1545, et inachevés (des brouillons ou des copies semble-t-il⁶), le cahier contient surtout, du fol. 8 au fol. 14v, des extraits de l'*Andria* de Térence, accompagnés d'annotations interlinéaires et marginales, prises de toute évidence lors d'un cours magistral (une *lectio*). On retrouve dans la marge de droite du fol. 8 où commence le texte de Térence les formules plusieurs fois écrites *al molt magnifich* et *In Xrī [= Christi] nomine* ainsi qu'une signature de notaire sans doute aussitôt effacée par la dispersion de son encre⁷. En haut du fol. 14v, à savoir le dernier folio du cours sur Térence (peut-être l'avant-dernier puisque le folio suivant est aux trois-quarts arraché), le début d'un brouillon d'acte notarié, où figure le nom de Michael Joli se superpose au texte de Térence. Mais les deux écritures semblent bien différentes, tout comme celle de la formule *al molt magnifich* qu'on retrouve écrite au même endroit, mais dans le sens inverse (comme si la page avait été retournée, son support étant devenu parfaitement indifférent au scripteur⁸). On peut conclure de ces observations que l'étudiant ayant suivi ce cours sur *L'Andrienne* de Térence a fait ensuite des études de droit durant lesquelles il a utilisé son ancien cahier comme cahier de brouillon. D'après une rapide étude graphologique, hormis les formules ou les brouillons d'actes notariés qu'on trouve sur les folios 2, 14v et 15, tout ce qu'on trouve écrit dans l'ensemble de ce cahier semble l'avoir été par la même personne, *Perot* ou *Pere Mauran*, dont le nom apparaît à deux reprises dans la marge du cours (cf. ci-après § 3).

2. Description plus détaillée du texte de Térence. Les scènes notées et annotées dans ce cahier (acte II, scène 6 ; acte III, scènes 1 à 4 avec des lacunes) sont le plus souvent clairement délimitées, soit par la mention (en lettres majuscules) de l'acte et de la scène, suivie des noms des personnages de la pièce, soit par un espace vide sans doute destiné à être complété de la même manière. Le texte de Térence a donc été écrit de la sorte⁹ :

- **Fol. 8** : « *ACTUS II SCENA VI|DAVVS, SIMO* », du vers 432 au vers 443 (« *D. Dum licitum est illi*¹⁰ »).

- **Fol. 8v** : du vers 443 (« *dumque aetas tulit* ») au vers 455 (« *Tu quoque perparce nimium* »).

- **Fol. 9** : du vers 455 (« *Non laudo* ») au vers 463 (« *haec muta facta sit* »). Un espace au milieu de la copie signale la fin de la scène et le début de la scène suivante (la première de l'acte III), mais contrairement à ce qu'il a fait plus loin, l'élève n'a pas pris ou pas eu le temps de noter la didascalie signalant ce découpage et le nom des personnages de la nouvelle scène¹¹.

- **Fol. 9v** : du vers 464 au vers 474 (« *S. Hui, tam cito ?* »). La fin de la scène et le début de la scène suivante (acte III, scène 2) sont manquants.

- **Fol. 10** : du vers 492 (« *idoneus* ») au vers 498 (« *quid < ego > agam habeo* »). La suite du texte copié sur le même folio, du vers 498 (« *S. Quid taces ?* ») au vers 500 (« *D. Eho* ») a été raturé quoique bien écrit, pour être réécrit à la page suivante avec la suite).

⁶ Fol. 2 : contrat entre Michael [Miquel] Joli, « *senior loci de Ciraco Elnensis diocesis* », et le paysan Paulus [Pau] Gil, daté du 21 août 1544 ou 1547 (mais on peut lire aussi un 152... corrigé en 154...); fol. 4 : contrat en présence de Joannes [Joan] Ganter, prêtre de l'église paroissiale de Prats-de-Mollo, gérant l'office notarié du même village pour son neveu Petrus [Pere] Ganter, sur des questions de droits pastoraux, daté du 2 octobre 1545. On lit dans la marge supérieure *Michaelis Joli* (= [contrat] de Miquel Joli) et les abréviations du titre de « *notarius publicus* ». Mais dans la marge de gauche de ce même folio, au niveau des premières lignes du contrat se trouve écrit : « *Ego Mauran-|dus Civi|tatis Eln[?] Bulensis* » (« Moi, Mauran, de la ville de Bula »). L'archiviste Denis Fontaine m'a donné l'explication de cette erreur raturée : l'esprit de Mauran a croisé deux formules habituelles au début des actes notariés de l'époque, la mention de lieu de naissance et celle du diocèse (*Elna* étant celui de *Bula*).

⁷ Voir ci-après **Fig. 1**.

⁸ Voir ci-après **Fig. 4**.

⁹ Nous conserverons la notion de vers pour une raison pratique, quoiqu'elle n'ait eu aucune pertinence, apparemment, pour le maître ayant donné ce cours (cf. ci-après, **commentaires**, § 3).

¹⁰ On trouvera une reproduction de ce folio ci-après (**Fig. 1**).

¹¹ On trouvera une reproduction de ce folio ci-après (**Fig. 2**).

- **Fol. 10v** : du vers 498 (« *S. Quid taces ?* ») au vers 508.
- **Fol. 11** : du vers 509 au vers 519 (« *Nam omnes* »).
- **Fol. 11v** : du vers 519 (« *nos quidem* ») au vers 530 (« *Nam gnatus* »).
- **Fol. 12** : du vers 530 (« *quod pollicitust* ») au vers 536 (« *et tu quod quae-* »). Une didascalie lacunaire indique le changement de scène : « *ACTVS III SCENA [3]* ».
- **Fol. 12v** : du vers 536 (« *-ris scies.* ») au vers 546.
- **Fol. 13** : du vers 547 au vers 556 (« *ut ante eamus* »).
- **Fol. 13v** : du vers 556 (« *dum tempus datur* ») au vers 569 (« *At si* »)¹².
- **Fol. 14** : du vers 569 (« *corrigitur* », écrit ici « *corigatur* ») au vers 578.
- **Fol. 14v** : du vers 579 au vers 584 (« *S. Credidi* »). Une didascalie au milieu de la page indique le changement de scène : « *ACTVS III SCENA IIII* »¹³. Le texte recopié en dessous s'achève donc au milieu de la réplique de Simo mais pourrait s'être poursuivi sur la page suivante (fol. 15, aujourd'hui arraché).

3. Sur l'auteur et la datation probables. Deux notes marginales, l'une en catalan l'autre en latin, laissent penser que ce cahier fut celui non de Miquel Joli (un notaire dont on trouve le nom en haut d'un des folios et en tête de l'un des deux contrats, si bien que ce cahier fut rangé dans ses archives) mais de Parot Maura [*sic*] « *de Bula mossen* » (« notable de Bula » ou « originaire de Bula ») comme il est écrit en marge du texte de Térénce (fol. 9), latinisé en « *Maurandus Civitatis Bulensis* » dans une autre marge du cahier¹⁴ à côté d'un des deux actes notariés (fol. 4). Ce nom est celui d'une très importante famille des territoires de Bouleternère et d'Ille, dans le Roussillon, ayant beaucoup travaillé à « s'étendre et à s'élever » durant le XVI^e siècle, selon l'expression de Lazerme¹⁵. Bien que celui-ci cite deux *Pere Mauran*, l'un originaire de Bouleternère, l'autre d'Ille, c'est l'archiviste perpignanais Denis Fontaine qui nous renseigne le mieux sur l'auteur probable de notre document :

Il pouvait s'agir de deux personnages homonymes : Pere Mauran père et Pere Mauran fils, appartenant à la branche de Bouleternère des Mauran. Comme le cahier date de la 1^{ère} moitié du XVI^e siècle (copie d'un acte de 1540), il s'agirait plutôt du fils. D'après le testament de Pere Mauran père (3E84/13, Joan Francesch Fabra, notaire à Ille, 1^{er} août 1529), qui est le document le plus ancien que nous ayons trouvé citant Perot Mauran, notre rédacteur serait né de la probable seconde épouse de son père, Grasida, qui a engendrée également Anna et Sulpicius. De la [1^{ère}] épouse sont nés Julianus et Ffranciscus. Lors de la rédaction de ce testament tous les enfants sont dits « impubers » (dont Petrus), sauf Julianus, qui est désigné comme l'héritier universel. Grâce à cet acte nous savons que *Perot Mauran* était mineur en août 1529. Le 7 juin 1556 il passe un contrat de mariage avec Luisa Comte, fille de Jaume Comte, notaire à Ille, et d'Elisabet (3E84/33, Felip Fabra, notaire à Ille). Il est dit alors *notari natural del loc de Bula*. Il est fait mention dans ce contrat d'un autre Pere Mauran, *pagès* d'Ille, sans que l'on puisse établir le lien de parenté avec notre notaire. Suite à un procès devant le tribunal de la Real Audiencia de Barcelona qui l'oppose à son frère Julia Mauran, notaire à Prades, à propos de la dot de sa mère Gracidia / Graidia, Pere Mauran passe une transaction avec ce dernier (3E1/2792, Jaume Gelcen, notaire à Perpignan, 25 avril 1552). Son père et son frère Franciscus sont alors dits défunts.

A propos de son parcours professionnel, nous ne savons pas dans quelle(s) étude(s) notariale(s) il s'est formé et la date de sa nomination comme notaire royal. D'après les

¹² On trouvera une reproduction de ce folio ci-après (Fig. 3).

¹³ On trouvera une reproduction de ce folio ci-après (Fig. 4).

¹⁴ Voir ci-dessus note 6 et ci-après Fig. 2.

¹⁵ Voir Lazerme, *Noblesa catalana : cavallers y burgesos honrats de Rossello y Cerdanya* (3 vol.), Préface d'Aymeric de Descallar, La Roche-sur-Yon, imp. Centrale de l'Ouest, 1975-1977, t. II, p. 330.

sources que nous avons consultées, il est dit « notaire de la ville de Prades » le 31 octobre 1555 (3E2/921, Joan Steve Salvat, notaire à Perpignan, reconnaissance de dette). A des dates postérieures il est aussi dit notaire d'Ille ou notaire de Perpignan. Il instrumente au moins jusqu'en 1583, alors qu'il est procureur de l'hôpital des pauvres d'Ille (3E3/292, f°74 v°, 1583). Il décède avant le 31 décembre 1608, laissant au moins un fils, Franciscus Mauran, prêtre d'Ille (3E84/74, Joan GELI, notaire à Ille, procuration de sa veuve, 31 décembre 1608 [nouveau style]). Ses archives notariales n'ont pas été conservées¹⁶.

Si donc ce cahier a appartenu à Pere Mauran fils, avant son entrée dans la vie active et son mariage, on peut situer approximativement entre 1530 et 1550 la *lectio* notée dans ce cahier.

C. Quelques commentaires

1. En dehors de ce faisceau d'indices, rien ne permet d'après notre rapide lecture du document de préciser dans quelle université le cours a été pris, mais il est très vraisemblable, compte-tenu des autres indices, que ce fut dans le *studium* de Perpignan.

2. Le choix de Térence (et de cette pièce en particulier) n'étonnera pas les historiens de l'enseignement des lettres. La grammaire du *professor humanitatis* de Perpignan formé en Italie, Hercule Florus, et l'inspiration de son théâtre écrit et joué dans la même ville en 1500, témoignent de l'importance de cet auteur dans les facultés des Arts du XV^e et du XVI^e siècle¹⁷. Plus exactement, on y lisait le plus souvent *L'Eunuque* et *L'Adrienne*, dont le nombre de citations sont loin devant celles de deux autres pièces du même auteur (*L'Hécyre* et *Phormion*) dans la grammaire d'Hercule Florus¹⁸. On connaît même, on l'a vu, deux témoignages contemporains d'une représentation de *L'Eunuque*, en langue latine ou adaptée en catalan, dans les comtés de Cerdagne et du Roussillon¹⁹. Un autre témoignage nous est offert par les cinq éditions du XV^e et du XVI^e siècle encore présentes dans le fonds ancien de la Médiathèque de Perpignan, un fonds essentiellement constitué à partir des bibliothèques des congrégations religieuses de la ville à la Révolution française²⁰. L'importance de Térence à cette époque en fait l'un des « marqueurs » de l'évolution de l'enseignement des humanités par la suite, puisque son nom apparaît dans la *ratio studiorum* des Jésuites pour être écarté des auteurs autorisés, au motif que son théâtre était trop immoral et difficile à expurger²¹. Plutôt

¹⁶ Courriel envoyé à l'auteur le 21/12/2017.

¹⁷ Voir Hercule Florus Alexicacos, *Œuvres complètes* (2 vol.), éditées, traduites et commentées par Olivier Rimbault, Presses universitaires de Perpignan, 2018, Vol. 1, Introduction au Théâtre, § 1.1.3 ; 1.1.4 ; 1.2.1.

¹⁸ Voir *ibid.*, Vol. 2, Introduction à la Grammaire, § 4.2.

¹⁹ Sur le premier cas (Puigcerda), voir Rimbault (Olivier), *Documents inédits sur le siège de Perpignan de 1542...*, Doc. 5, en particulier le § 2 du commentaire ; le second cas (Perpignan) est attesté par le livre blanc récemment étudié par Juan Francisco Alcina Rovira (voir note 3).

²⁰ Ce sont dans l'ordre chronologique l'édition sans nom d'imprimeur et sans date précise des *Comoediae* (de 1475-1480 environ) ; celle du 11 février 1499 de l'imprimeur strasbourgeois Johannes Grüninger, qu'accompagnent les commentaires de Donat, Guido Juvénal et Josse Bade ; une édition de 1529 de l'imprimeur parisien Robert Stéphane accompagnée elle aussi de divers commentaires ; celle d'Érasme, sortie des presses bâloises de Froben en 1538 ; enfin une réédition de celle d'Érasme par Robert Stéphane, de 1541 (en vérité 1543). Voir le site web de la Médiathèque de Perpignan, où l'on trouvera leur descriptif (en particulier la mention des congrégations à laquelle elles appartenaient) et l'incunable de 1475-1480 mis en ligne.

²¹ Voir *Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, édition bilingue latin-français, présentée par A. Demoustier et D. Julia, traduite par L. Albrieux et D. Pralon-Julia, annotée et commentée par M.-M. Compère, Paris, Belin, 1997, Règles du Provincial, [§ 57] p. 86 : « Il prendra soigneusement garde, en estimant que cela est de la plus grande importance, à ce qu'on écarte totalement de nos classes les livres des poètes ou de tout autre auteur qui pourraient nuire à l'honnêteté et aux bonnes mœurs, à moins qu'on n'ait d'abord expurgé les faits ou les paroles déshonnêtes ; ou bien, si l'on ne peut pas du tout

que de donner à lire et à jouer les Comiques latins, les savants professeurs de la Compagnie de Jésus préférèrent écrire et faire jouer leurs propres pièces, ce qui suppose que Plaute ou Térence, à partir du XVII^e siècle, restaient lus, mais plutôt par les professionnels de l'enseignement et les étudiants les plus avancés²².

3. La versification de Térence semble inconnue du maître ou jugée trop discutée pour être admise (ou simplement trop « libre » pour être utile aux travaux d'imitation des élèves). L'impression initiale d'avoir sous les yeux un texte versifié vient de sa mise en page dans un espace central très régulièrement délimité. Rappelons que le caractère versifié des pièces de cet auteur ne fut pas reconnu ni bien compris à la Renaissance. Angelo Poliziano restaure cette versification dans son édition de 1498 mais elle resta longtemps discutée – un exemple des limites qui caractérisaient plus qu'on ne l'a dit les changements dans les habitudes académiques, en particulier dans l'enseignement : la Renaissance ne fut pas un bouleversement unifié dans le temps et l'espace tel qu'on se le figure souvent aujourd'hui.

4. Le cahier perpignanais témoigne en revanche de l'habitude déjà bien répandue de diviser les pièces de Térence en actes (et non pas seulement en scènes, ce que faisaient déjà les manuscrits médiévaux de Térence et de Plaute). La première édition renaissante à le faire fut celle de Rafaele Regio, en 1473, qui s'appuya sur l'autorité du commentaire de Donat (imprimé lui-même pour la première fois l'année précédente à Venise). C'est là tout le paradoxe des humanistes : Donat, en tant qu'Ancien, faisait plus autorité à leurs yeux qu'un Moderne comme Angelo Poliziano.

5. Le cahier montre très bien comment se déroulaient les cours principaux de la faculté des Arts (*lectiones*²³) : copie préalable (sous une dictée précise ?) du texte, que l'élève a pris soin d'écrire en laissant pour les commentaires un espace interlinéaire et un grand espace dans les quatre marges ; commentaires linéaires du professeur *en latin* (détail très intéressant !), pris sous une dictée plus rapide et moins soignée, riche d'enseignements sur la prononciation du latin du côté du maître et sur la maîtrise objective de sa morphologie de la part de l'élève (cf. les exemples données au § 6).

6. Les annotations, d'une écriture plus fine que le texte de Térence et non moins lisible, sont plus variées par la longueur de leur développement que par leur contenu et laissent bien entrevoir à quoi ressemblait une *lectio* de la faculté des Arts vers 1540. On en trouve essentiellement de trois sortes : résumé de la scène ; annotations essentiellement lexicales allant du simple synonyme à la fiche de vocabulaire, pouvant impliquer alors des remarques

expurger ces auteurs, tels Térence, on renoncera plutôt à les lire, pour que la nature des sujets ne blesse pas la pureté des âmes. » Le fait est que Térence et Plaute ne sont pas cités dans les auteurs latins proposés ensuite par la *Ratio* pour les classes de rhétorique (l'équivalent de la première des lycées français), d'humanités (l'équivalent de la seconde) et de grammaire (les classes des collèges français d'aujourd'hui).

²² L'une des cinq éditions de Térence du fonds ancien de Perpignan, celle de 1529 (Rés 1127 aRés 1127) provient de la bibliothèque du collège perpignanais de la Société de Jésus. Les Jésuites restèrent également fidèles à la tradition de la composition de dialogues et de saynètes en latin par les élèves eux-mêmes, qui lisaient les textes les plus réussis au reste de la classe, « en distribuant les rôles entre les élèves, mais sans aucun appareil théâtral » (*Ibid.*, Règles du professeur de rhétorique, [§ 393] p. 172). Leur *Ratio studiorum* appelle cela les « représentations privées » (*privatae scenae*). Le théâtre néolatine des professeurs était destiné aux représentations publiques, lors desquelles les élèves jouaient devant les parents et les notables de la ville.

²³ Les Jésuites généralisèrent la tendance déjà prise au XVI^e siècle de distinguer des classes d'âge, qui n'étaient pas si nettes dans l'université médiévale. Ils ont alors réservé le terme de *lectio* (« leçon ») au cours magistral des classes supérieures (philosophie et théologie), où *praelectio* désigne l'exposé d'un élève devant (*prae-*) le reste de la classe. Dans les classes inférieures (grammaire, humanités, rhétorique), la *Ratio studiorum* de 1591 appelle *praelectio* la lecture suivie d'un texte par le professeur - voir l'extrait donné dans la conclusion du présent article.

grammaticales, stylistiques ou d'ordre historique, scientifique ou moral ; enfin des explications sur le sens d'un syntagme ou d'une phrase. En voici quelques exemples²⁴ :

6.1. Résumé d'une scène. On n'en trouve que deux sur les cinq scènes figurant dans leur totalité ou partiellement dans ce cahier. Un premier résumé, très sommaire, figure au début de la scène 1 de l'acte III :

Ac cena [= in hac scaena] fallitur se-|-nex Simo nō [= non] tamen | a dauo [au ou an effacé ?] quoquo | malo²⁵.

Le second résumé, qui figure au début de la scène 4 de l'acte III, est un peu plus développé :

Ac cena [= in hac scaena] cimo [= Simo] consiliū sum [= suum] de nuptiis quod | actenus [sic] ocultauerat [sic] aperit datto [= dato] quod putet | jam [= eam ?] illi abendam [sic][.] | cic [= sic] pamphili consilia prodiderit. quod audiens dauus timere | maximi incipit | quod uideat suis co-|-nsiliis coniectis in | nuptias exire²⁶[.]

Ces résumés (donnés oralement, rappelons-le, entre la copie minutieuse du texte et son commentaire) semblent s'assurer que les élèves seront d'autant plus attentifs au commentaire qu'ils comprennent d'avance l'argument général en le reliant plus ou moins à ce qui a déjà été lu. Mais l'absence de clarté de ces notes suggère que le résumé donné oralement était plus précis et que ces annotations étaient surtout des « pense-bêtes ».

6.2. Annotations lexicales et grammaticales. Il s'agit le plus souvent de simples synonymes (*ut* écrit au-dessus d'un « *quo* » conjonctif²⁷ ; *parturire* écrit au-dessus de « *parere*²⁸ »). Un mot du texte (le plus souvent un verbe) donne parfois lieu dans la marge à une petite fiche de vocabulaire. C'est alors qu'on peut trouver des précisions proprement grammaticales, éventuellement la citation complète d'un auteur (une marque caractéristique de l'enseignement de la grammaire à partir du XV^e siècle²⁹) :

²⁴ Nous avons conservé autant que notre police nous le permettait les abréviations du manuscrit. Elles sont classiques, telle celle du **m** en finale (**ū** = **um**). Le **s** ou le **t** est souvent transcrit **c** ou inversement, selon la prononciation de l'époque. Une autre caractéristique frappante est l'absence presque totale de ponctuation, que remplacent parfois les traditionnelles conjonctions en seconde position (*enim*, *autem*, *vero*, etc.) Ce détail suggère la prédominance de la lecture à haute voix, même quand l'élève était seul pour relire son cahier. Les majuscules ne sont donc pas un marqueur de début de phrase ni même de nom propre, mais le scripteur aime écrire en majuscule les **i** à l'initiale des mots, si bien que ses **i** ont souvent la même forme que des **j**. Nous avons respecté aussi dans notre transcription la distinction (assez hasardeuse) entre le **u** **vocalique** et le **u** **semi-consonantique** (écrit **v**), une distinction en faveur de laquelle le grammairien espagnol Nebrija a joué un grand rôle mais qui n'était pas encore bien codifiée au milieu du XVI^e siècle, comme le prouve justement notre document - cf. O. Rimbault (Olivier), *Un humaniste et son monde : Hercule Florus Alexicacos*, Perpignan, Éditions du Joglar, 2017, p. 129 et n. 314.

²⁵ Fol. 9 : « Dans cette scène, le vieillard Simon est trompé, mais pas par Davus, malgré toute la malice dont celui-ci fait preuve. » - cf. **Fig. 2**.

²⁶ Fol. 14v : « Dans cette scène, Simon fait part ouvertement de son projet pour le mariage (un projet qu'il avait caché jusque là), à savoir qu'il pense désormais qu'il [son fils Pamphile] doit avoir [« la fille de Chrémès » sous-entendu] pour épouse. Il déjouera ainsi les projets de Pamphile. Entendant cela, Davus commence à trembler, à l'idée de voir les projets qu'il prévoyait pour le mariage s'évanouir. » - cf. **Fig. 4**.

²⁷ Fol. 9v (vers 472) : « *Hanc simulant parere, quo Chremetem absterreant* ».

²⁸ *Ibid.*

²⁹ A ce sujet, cf. Hercule Florus Alexicacos, *Œuvres complètes...*, Vol. 2, Introduction à la grammaire, § 4.2.

Sup [= Super] *Impulit*³⁰ |

Impellere proprie cum magne [= magna] | *rei disitur* [= dicitur] *aliquit* [= aliquid] *ut apud* [= apud] *vergiliū[:]* *Ferte siti* [= citi] *flammas[.] date* ~~*vellas*~~ [mot barré] *vela*³¹[,] *impellite* | *remos[.] Congunguntur* [= conjunguntur] *ali-|quando hec* [= haec] *impellere et* | *artari[.] impellere et in* | *exedere* [= excitare]. *Conaruitur* [= conseritur] *vero* | *cum acusatiuo* [sic] *sine pre-|-positione et altero cum pre-|-positione ad vel in et im-|-pellere[:]* *dicam impellit ad malifisium auarisia[.]* | *impellit in fraudem[.] im-|-pellere aliquē in ea* [= eam] *men-|-tem[.] impellere in eam* [barré] | *in* [?][.] *partisipiū* | *ois* [= huius] *verbi est impulsus[.] im-|-pulsa[.] impulsus*³²[.]

Ailleurs, l'auteur cité en exemple est Cicéron³³, ailleurs encore c'est Cornelius Nepos, au sujet du verbe *emergere* (« sortir de ») qui apparaît au vers 562. La forme du texte (*emersurum*) est annotée juste au-dessus de la ligne avec un synonyme lui-même clarifié par une explicitation (*educturum* | *quod pamphilus emerget* = « qui-sera-tiré-de-là, autrement dit Pamphile sortira de là »). Mais le sens du verbe donne lieu à un petit développement dans la marge de droite :

Emergere est extra | *mergere et quasi ex* | *loco ubi eras submersus[.]* | *delitueras* [= delitueras] *exire[.]* | *delitessere et emergere* | *contrarj* [= contrarii, sous-entendu sensus] [,] | *oblitessere et* | *emergere contrarii[.]* | *In qua significatione* | *verbum est neutrū[.]* | *aliquando* [per ?] *accusati-|-tiuum reperitur ut* | *Cornelius nepos dixit* [:] | *quibus ex malis ut se* | *emerserat et se-|-tera et hoc* [?] *tare*[n-] | *sius* [:] *sece* [= sese] *emerget ex* | *mallis* [= malis]³⁴[.]

Dans ces notes lexicales, la grammaire n'est pas toujours évoquée, et si elle l'est, on comprend aux exemples précédents qu'elle a surtout une visée pratique, celle d'enseigner un « bon » usage du latin, autrement dit un usage imitant le latin des auteurs antiques, idéal caractéristique de l'humanisme renaissant. On ne sera donc pas étonné de trouver le nom de Valla, le fameux lexicographe et grammairien des *Elegantiae linguae Latinae* (1444), dans une note concernant le verbe *accерco*, pour commenter la forme *accersitum* au vers 515 :

Accерco [= accerso] *verbū est desiderati-|-ū a verbo accio[.] accis[.] acciui[.] desideratiua autem verba* | *non affectum* [= affectum] *idest volunta-|-tem siue desiderii sed actū[.] motū corporis significare* | *ostendit valla et viso idest* | *eo ad videndum non* |

³⁰ Ce titre de la note est séparé d'elle et mis en valeur par un cadre rectangulaire tracé à main levée.

³¹ La leçon retenue par les éditions modernes est *date tela* (« lancez vos traits »), mais cette interprétation médiévale se défend : Didon demanderait à ses marins de *lever les voiles* (non de *lancer leurs traits*) et de poursuivre la flotte d'Énée qui s'éloigne déjà de ses côtes (cf. la traduction complète dans la note qui suit).

³² Fol 11v (marge de gauche) : « Sur le verbe *impulit* (= a forcé). *Impellere* (= forcer) se dit proprement quand on dit quelque chose en vue d'une grande tâche, comme dans Virgile : « Vite ! Apportez le feu, levez les voiles, forcez sur les rames ! » Parfois les verbes *impellere* et *artari* (= serrer de près) sont associés, ou *impellere* et *excitare in* (= pousser à). Il s'emploie avec l'accusatif sans préposition et pour le second complément avec la préposition *ad* ou *in* et *impellere* : on dira « la cupidité force aux mauvaises actions », « cela a poussé à la fourberie », « pousser quelqu'un à tel état d'esprit », « pousser à [?] ». Le participe de ce verbe est *impulsus*, *impulsa*, *impulsus*. » La syntaxe de la première phrase est elliptique et reflète bien la rapidité de la prise de note.

³³ Fol. 11v (en bas de la marge de gauche) : « *quod Cicero apellat* [sic] *asequū* [= adsequi] », sans doute pour donner un synonyme du verbe « *impetro* » (v. 528). Un sens « métaphorique » est explicité juste en dessous (« *ducta est metaphora* »).

³⁴ Fol. 13v (marge de droite) : « *Emergere* (= sortir de) signifie **extra-mergere* (c'en est en quelque sorte l'équivalent) et comme sortir de l'endroit où l'on était enfoui, où l'on était caché. *Delitescere* (être caché) et *emergere* sont de sens contraire ; *oblitescere* et *emergere* sont de sens contraire. Dans cet emploi, le verbe est neutre. On le trouve parfois construit avec l'accusatif, comme quand Cornelius Nepos dit [cf. *Atticus*, 11, 1] : *Quand il se fut tiré de ces malheurs*, etc. et Térence dans ce passage : *Il se tirera de ces malheurs*. » La grammaire humaniste appelait *neutres* les verbes que nous appelons intransitifs.

desidero videre[.] *eodem* ~~no~~ [barré] | *modo dicas de accerco* [:] *signi-*|-*ficat enim eo ad vocandu* [= *vocandum*] | *non cupio vocare*[.] *acci-*|-*piuntur aliquando pro suis* | *primitiuis*³⁵[.]

Le professeur répète sans doute chaque année les mêmes explications et cite ses exemples de mémoire, et sans avoir forcément lu tous les textes qu'il cite, car ces exemples étaient souvent des citations reprises depuis plusieurs générations, réunies dans des grammaires et des lexiques utilisés par les maîtres et les étudiants.

Ces annotations donnent très peu de place à ce que nous appellerions les faits de civilisation. Les lettrés de la Renaissance avaient un rapport contradictoire avec les auteurs païens, avec lesquels ils voulaient et pensaient vivre une sorte de proximité morale et intellectuelle. C'est ce que montre bien une autre note du cahier assez développée, au point de l'être de bas en haut dans la marge, et d'être encadrée par un trait fin à main levée qui la sépare bien du texte de Térence : cette note éclaire le nom et le choix de la divinité invoquée par Glycère quand elle s'apprête à accoucher (v. 473) : *Juno Lucina, fer opem* (« Junon Lucine, viens à mon secours »). La note prend d'abord pour titre le passage commenté, non sans expliciter au passage le groupe verbal :

juno lucina fer opeme [= *opem me*] | *luna tria nomina sertita* [= *certita*] *est*³⁶[.] *dicitur enim diana, juno et lucina* [.] | *Ideo autē* [= *autem*] *inuocatur* [a] *arpturientibus* [= *parturientibus*] *quia porpiū* [= *proprium*] *ejus est dissindere* [= *discindere*] *rimas corporis et meatibus viam dare quod accelerādo* | *partui est salutare* [.] *autor macabrius* [= *Macrobius*] *libro septimo Satur-*|-*naliū carpite* [= *capite*] *decimo septimo*³⁷[.]

Le contenu de cette note est intéressant. La source est citée, avec des références précises et plus ou moins bien notées par l'étudiant : il s'agit des *Saturnales* de Macrobie, un auteur latin qui resta bien connu des lettrés durant tout le Moyen Age et qui fut abondamment copié ou plagié dans des œuvres plus récentes (Boccace cite le même passage dans ses *Genealogiae* par exemple³⁸). On notera au passage qu'il n'est ici nullement question des croyances païennes, mais seulement d'une interprétation savante de ces croyances qui fait d'un auteur antique une autorité directe et incontestée des savants modernes eux-mêmes, par une

³⁵ Fol. 11 (marge de droite) : « *Accerso* (= faire venir, demander) est un verbe désidératif tiré du verbe *accio*, *accis*, *acciu* (= faire venir, mander). Que les verbes désidératifs ne signifient pas une intention, autrement dit une volonté ou un désir, mais une action, un mouvement du corps, c'est ce que montrent Valla et le verbe *visere*, qui veut dire *eo ad vocandum* (« je m'en vais le voir ») et non pas *desidero videre* (« je désire le voir »). On emploiera de la même manière *accerso*. Il signifie en effet *eo ad vocandum* (« je m'en vais appeler ») et non pas *cupio vocare* (« je désire appeler »). On les choisit parfois à la place de leurs verbes primitifs. » Le professeur résume dans cette note le chapitre 23 du premier livre des *Elegantiae*, où Valla, soutenu par l'autorité du grammairien romain Servius, définit les *verba desiderativa* en montrant qu'il ne faut pas les associer à la notion de désir, malgré leur nom, mais à celle de déplacement. C'est pourquoi, dit-il, *arceo*, *arcesso*, *accio*, *accerso*, *viso*, etc. peuvent être appelés des verbes désidératifs. *Arceo*, *accio* étaient considérés respectivement comme les verbes « primitifs » des dérivés *arcesso* et *accerso*. Sur l'influence déterminante de Lorenzo Valla (1407-1457), tant sur l'enseignement grammatical que sur le néolatin des humanistes, voir Hercule Florus Alexicacos, *Œuvres complètes...*, Vol. 2, Introduction à la grammaire, § 2.2 ; 4.1.4 ; 2.3.2.

³⁶ Prétérit, non attesté dans l'Antiquité, du verbe *certisco*.

³⁷ Fol. 9v (marge de droite) : « Trois noms sont attestés pour la lune : on l'appelle en effet Diane, Junon et Lucine. Elle est invoquée par les femmes en couches parce qu'elle a la particularité de séparer les ouvertures du corps et d'y ouvrir un passage, ce qui aide à l'accélération de l'accouchement. Auteur : Macrobie, Livre VII, chapitre XVII [en vérité XVI] des *Saturnales*. »

³⁸ Voir Giovanni Boccaccio, *Genealogiae*, Venise, 1497, Lib. IV, Cap. XVI : « *Luna a parturientibus invocatur: quia proprium eius est discindere rimas corporis & meatibus viam dare: quod est ad accelerandos partus salutare.* » Giglio Gregorio Giraldi citera pratiquement dans les mêmes termes le même passage dans une œuvre comparable publiée à Bâle en 1548 (*De deis gentium multiplex et varia historia*, Syntagma XII).

« translation » et une conception de la science typiquement humaniste (qu'un Galilée, un Descartes et un Bacon rendront bientôt totalement dépassée). On remarquera pour finir que le professeur ès Arts, en commentant Tércence, n'oublie pas que certains de ses étudiants sont de futurs mdecins : les Arts s'achevaient par l'enseignement de la philosophie, qui comprenait sous le terme de *physica* l'tude des phnomnes naturels ; c'est un enseignement « à cheval » sur ces deux « niveaux » que constitue ce genre d'annotation.

6.3. Explications sur le sens d'un syntagme ou d'une phrase. La plupart des notes de ce genre explicitent simplement le mot ou le rfrent du mot : dans le premier cas le matre clarifie un mot trop polysmique, dans le second le rfrent sous-entendu. On trouve par exemple les deux cas pour la petite phrase prononce par Mysis dans la scne 1 de l'acte III (v. 464) :

*Nam quod peperisset iussit tolli*³⁹.

Au-dessus du premier verbe (« accoucherait »), l'lve a crit selon l'indication du matre *gliseri* (« Glycerium »), au-dessus du second verbe (« a ordonn ») le nom *pamphilus*. Mais le matre a aussi cru bon de faire crire au-dessus de *toll* un synonyme plus clair (*educari*).

On comprend que cette explicitation du rfrent se retrouve souvent à ct des pronoms et des dmonstratifs⁴⁰. Mais le latin est aussi une langue plus concise et elliptique que les langues vernaculaires qui en sont issues, de sorte que les adjectifs substantivs sont souvent annots⁴¹ ou encore les rponses ne rptant pas le verbe comme le ferait le catalan⁴².

Exceptionnellement, l'annotation prcise le ton de la rplique, et ressemble alors à une didascalie thtrale. Ainsi, quand la prire de Glycre en train d'accoucher se fait entendre jusque au-dehors de la maison (« *Juno Lucina, fer opem ! Serva me, obsecro !* »), le matre a fait ajouter ou a prcis *lugens* [= se lamentant⁴³]. Rien de plus n'est prcis sur la situation scnique, qui joue sur l'extrieur (la rue o se tiennent Simo et Davus) et l'intrieur (de la maison o se trouve une jeune fille en train d'accoucher). Si le matre a donn des explications plus prcises, il en reste quelque chose dans une autre annotation du folio, celle qui lucide l'expression *Juno Lucina* et que nous avons commente plus haut. Mais rien n'est dit sur le problme du dcor et de la mise en scne, ici comme ailleurs dans ce cahier.

D. Conclusions

L'tude palographique de tels documents rappelle combien la transcription des manuscrits à l'poque o l'imprimerie s'impose est riche d'enseignement sur le latin parl en classe, la persistance des abrviations mdivales que l'imprimerie a d'ailleurs conserves dans un premier temps, et les comptences en latin des lves. Pour ce qui est de la forme, que nous

³⁹ Fol. 9v : « Car il a ordonn qu'on lve l'enfant dont elle accoucherait. » Le latin n'exprime pas mme les pronoms « il » ou « elle » du franais, dont le genre est une premire clarification des deux rfrents.

⁴⁰ Ainsi, *Simo* crit au-dessus du pronom dmonstratif *hic* au vers 463 (fol. 9).

⁴¹ Fol. 11 [v. 511] : *signa* crit au-dessus de « *multa* », et comme le verbe de la phrase est coup en deux dans la copie (« *con-|currunt* »), l'tudiant a mme cru bon de rcrire, au-dessous de la seconde partie du verbe dont c'est le sujet, *multa signa*.

⁴² Fol. 10v [v. 505] : à la rflexion ruse de Davus (*continuo dari tibi verba censes* = « tu penses que je te raconte sans cesse des histoires »), Simon rpond de manire interrogative « falso ». Sur la copie de l'lve a t ajout le verbe sous-entendu dans la rponse : *censeo* (= « Je [le] pense à tort ? »).

⁴³ Fol. 9v [v. 473].

avons reproduite autant que possible, on reconnaîtra les abréviations classiques de l'écriture (manuscrite ou imprimée) de l'époque, et l'absence de points et de majuscules. D'autres détails trahissent l'oralité du cours rapidement annoté, en particulier l'absence très fréquente du **h** à l'initiale. Cependant, on peut être surpris que l'élève n'ait pas mémorisé cette orthographe et d'autres encore, au moins pour les mots les plus communs (*apud* ou *aliquid* écrits *aput* et *aliquit* par exemple). L'oreille de l'étudiant confond d'autres sons, même dans des formes fréquentes dont la morphologie devrait lui être familière (**a** pour **e** ou **o**, etc.) On peut aller jusqu'à lui diagnostiquer une certaine dyslexie (dans le cas des groupes consonantiques formés d'un **r**, lettre qu'il ajoute même parfois inutilement). Toutes ces approximations n'ont pas empêché cet étudiant de suivre comme il pouvait des cours en latin et d'achever ses études de droit... Il est certes hasardeux de tirer certaines conclusions générales du cahier d'un seul élève (surtout s'il était objectivement dyslexique !), mais l'impression générale que donne ce document pourrait être celle d'une langue encore quelque peu « vivante » à l'oral, ne serait-ce que dans la seule communication maître-élève, ce qui pourrait expliquer autrement que par le seul manque de compétences le « relâchement » de l'élève à l'écrit (qui n'est pas très éloigné de celui de nos contemporains quand ils s'avisent d'écrire rapidement dans leur langue). C'est à la fin du XVI^e siècle que s'exprime pour la première fois (et en latin !) l'idée que le latin est devenu une langue « morte » ; il reste pourtant à l'écrit, et pour plusieurs siècles encore, une langue de création littéraire et la langue par excellence de l'Église, de l'École et de la communauté savante à l'échelle de toute l'Europe dite latine. Il est logique que durant cette longue histoire, l'exigence des professeurs de latin se soit concentrée et accrue sur la qualité du latin écrit⁴⁴.

Une autre observation importante est que ce cours sur *L'Andrienne* ne laisse pas voir d'intérêt pour la mise en scène des scènes commentées ni même pour les problèmes dramaturgiques posés par le texte. Cependant, comme on l'a déjà dit, il reste très intéressant de le rapprocher des documents contemporains qui prouvent l'existence de représentations de Térence au sein même des facultés⁴⁵.

Rappelons pour finir que la manière de lire et de commenter les auteurs qu'on découvre dans ce cahier ne changea pas beaucoup dans les classes supérieures des collèges jésuites. Ce que l'on peut déduire de ce cours donné fort probablement à la faculté des Arts de Perpignan, entre 1530 et 1550, se retrouve assez bien dans la *Ratio studiorum* de 1591 :

La forme de la prélection sera à peu près celle-ci :

Premièrement, il [le maître] lira le texte en entier, à moins que parfois, en rhétorique ou en humanités, celui-ci ne risque d'avoir une longueur excessive.

Secondement, il exposera très brièvement l'argument, et son lien avec ce qui précède, si besoin est.

Troisièmement, reprenant période par période, si toutefois la transposition se fait en latin, il expliquera les passages les plus obscurs, les reliera l'un à l'autre, et explicitera la pensée, non par une paraphrase inadéquate où l'on remplace chaque mot latin par un autre mot latin, mais en exposant cette même pensée avec des phrases plus claires ; s'il recourt à la langue vulgaire, il gardera, autant que possible, la place des mots ; c'est ainsi, en effet, que les oreilles s'habituent au rythme. [...]

Quatrièmement, reprenant depuis le début, à moins qu'il ne préfère les introduire dans la traduction, il énoncera les remarques adaptées à chaque classe. Il dictera celles qu'il

⁴⁴ Pour plus de détails, voir Hercule Florus Alexicacos, *Œuvres complètes...*, Vol. 1, Introduction au théâtre, § 1.3.2 ; Franciscus Satorres, *Delphinus* [à paraître], Introduction, § 7.7 ; O. Rimbault, *Introduction à l'imaginaire de l'humanisme*, préface de J.-J. Wunenburger, Perpignan, Éditions du Joglar, 2017, p. 74.

⁴⁵ Voir Rimbault (Olivier), *Documents inédits sur le siège de Perpignan de 1542...*, Doc. 5.

estimera devoir retenir – qui ne devront pas être nombreuses – soit en s’interrompant au cours de l’explication, soit à part, après la prélection. Mais il est généralement utile que les élèves de grammaire [les moins avancés] n’écrivent rien sans qu’on le leur commande⁴⁶.

Cet extrait du règlement de base de tous les collèges jésuites fait clairement allusion à ce que les élèves *écrivaient* dans leurs cahiers : le texte lu en cours et son commentaire par le professeur. C’est ce qu’ils révisaient chaque soir, et c’est cela même qu’a découvert Pep Vila dans les Archives Départementales des Pyrénées-Orientales. Il ne fait guère de doute que ce cahier d’étudiant mériterait une édition complète, permettant de ne laisser échapper aucun des enseignements qu’on peut tirer de l’édition de Térence utilisée et des diverses annotations qui l’accompagnent, sans oublier ceux qui pourraient être tirés de la comparaison du texte et de ses commentaires avec les cinq éditions anciennes de l’*Andria* conservées à la Médiathèque de Perpignan.

Olivier Rimbault, Perpignan, janvier 2018.

*

⁴⁶ *Ratio studiorum...*, Règles communes aux professeurs des classes inférieures, [§ 351] p. 158.

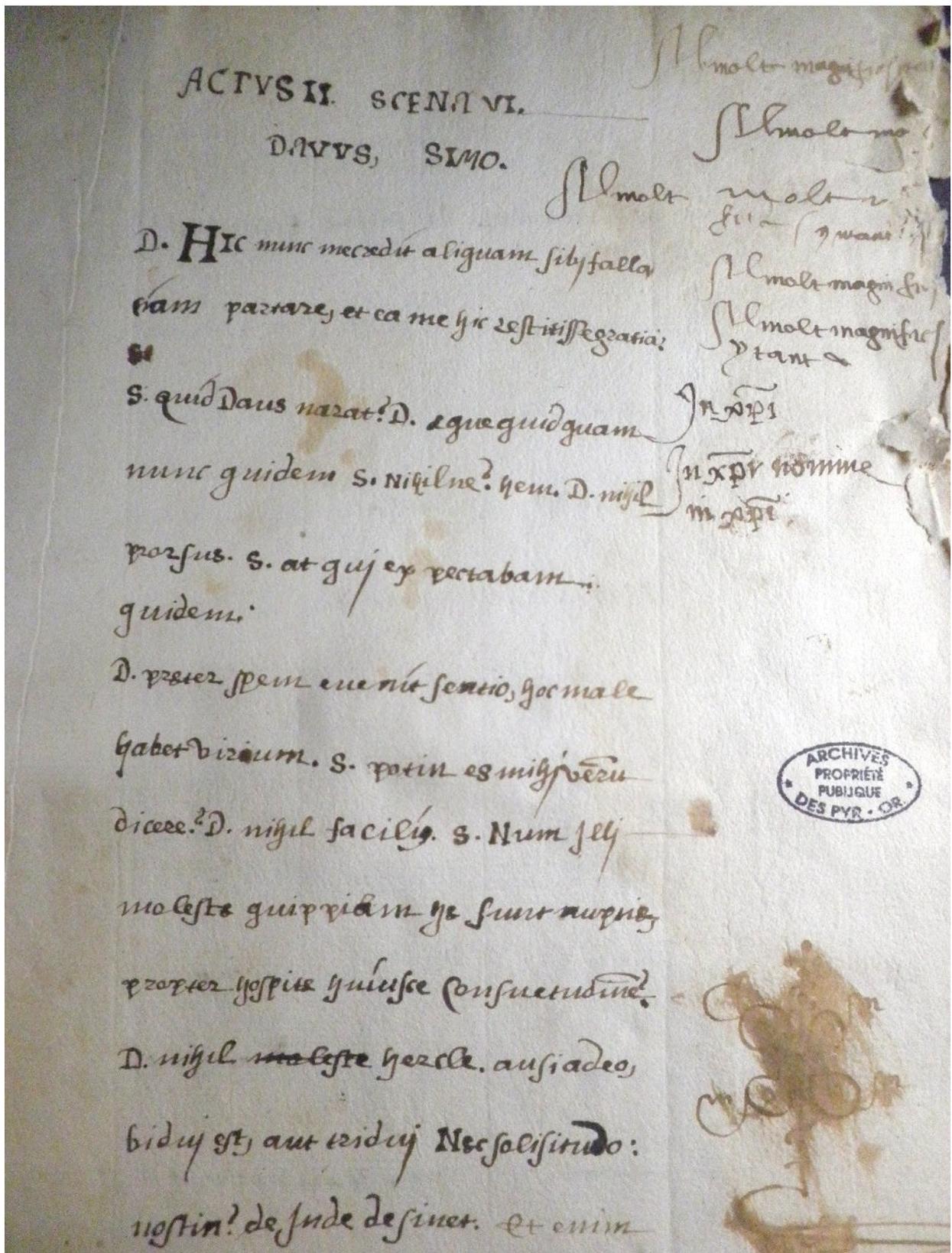


Fig. 1. ADPO, 3E1/2438, fol. 8.

⁴⁷ Reproduites avec l'aimable autorisation des Archives Départementales des Pyrénées-Orientales.

no laudo. s. tace. D. ^{scilicet} commouj. s. ego ^{quod dicitur est} **M. hie**
 recta ut fiant, videtur. quid nam hoc est
^{turbatur} ^{inuenitur} ^{hic malo}
 quid nam hic doct. veterator sibi? Nam sibi
 est quicquam hom. ^{hic est huius rei artem} ^{ad quod pertinet}
^{sub odorarij s. tunc}
^{in farream qua}
^{re studium}
^{que em in vero}
^{des serui si licet}
^{et et frama}
^{quod fuit}
^{puto ut remittit}
^{filia absque}
^{in ante agello}
^{in fide et}
^{o dicitur}

^{res abot}
Capol quidem res est, ut dicitur dicit
^{reseruatam}
Lesbia fidelem hanc fecit mulierem
^{quod dicitur} ^{quod dicitur}
iuuenias virum. ^{qui presertim} ^{quod dicitur} **S. Ab Andria** est ancilla. ^{paros maura} ^{et bna maura}
^{hoc dicitur}
hec quid nadas nadas? D. Ita est. ^{tabul. un. fide} **M. sed**
hic pamphilus. s. quid dicit. **M. siema**
vir fidem. s. hem. D. ^{hinc} **Vnam** aut
hic surdus, aut hic inuit facta sit

ARCHIVES
 PROPRIÉTÉ
 PUBLIQUE
 DES PYR. - OR.

Fig. 2. ADPO, 3E1/2438, fol. 9.

^{eductores}
^{quod} emer surum malis. ^{emergere}
 sa videtur: at ego non
 ritor Neg Illum hanc
 habere, neque me ver
 quis is ergo Istuc vericul
 eris? c. At Istuc vericulifis sece emergeret
 malis

emergere est ex tra
 mergere est quasi ex
 foras exire sub mergo
 de licuerat exire
 de licere et emerger
 contrari oblitescere et
 emergere contrari
 In qua significatio
 verbum est neutrum
 aliquando tamen
 tunc reperitur
 (conedignus) dicitur
 quibus malis
 emergerat et
 terra et hoc est tunc
 malis

Fig. 3. ADPO, 3E1/2438, fol. 13v.

Ipsum foras exire? In sum non
 ACTVS III SCENA III. non
 DAVS SIMO. CHREMES.
 ac cura cimo consiliu sum de missis quod
 acing o culram par aperit dabo quod quet
 Jam feliabendam
 In paupfili consilia eradiderit. quod audicus datus in hunc
 maxime pucis
 quod dicitur fuisse
 insidit conactu in
 iurial edice

Ad te Ibam. §. quid nam est? Cur
 Vxor non accersitur? Vxor non
 accersitur? Jam fusta ad vester
 accersitur? Jam ad vester asit. S. Audon
 in Madam

Fig. 4. ADPO, 3E1/2438, fol. 14v.